



re sos mon mari est sans papiers

Par **karo93220**, le **21/04/2009** à **19:31**

Bonjour a tous je viens donner suite en vous annonçant une mauvaise nouvelle mon mari a reçu une obligation de quitter le territoire il est donc reparti chercher un visa long séjour en tant que conjoint de français il est au Maroc depuis le 21mars le consulat français de Fez lui ont dit que sont dossier est accepté mais qu'il doit passer un teste de connaissance de la langue française il y est convoquer que pour le 21 juin ça fera 2 mois qui sera au Maroc ensuite il doit attendre la convocation pour la visite médical. Je voudrais savoir si ce n'est pas une entrave a la vie privée et familial, qui le retiennent aussi longtemps la bas et si il n'y a pas de moyens de réduire les délais. Je vous rappel que j'ai 2 enfants qui ne comprennent pas pourquoi leur beau-père est parti si longtemps j'attends vos réponses avec impatience et vous en remercie par avance.

CAROLINE

Par **jeetendra**, le **21/04/2009** à **19:48**

bonsoir Karo93220, prenez votre mal en patience, les choses vont s'arranger, il y a toute une procédure à respecter, c'est un peu long, c'est pareil pour tout le monde, courage à vous, cordialement

Par **lili75**, le **22/04/2009** à **19:44**

Bonjour karo93320, j aurais qq petites questions a vous posés?

Etes vous mariés en france avec votre conjoint?

Pourriez vous un peu détailler les pieces que l on vous a demandés au consulat, l accueil, modalités etc... puisque ma situation a qq ressemblance dans le sens ou mon mari envisage d aller au consulat de fes prochainement recuperé le visa apres un refus de la prefecture et 2 ans de mariage....

Merci pour vos reponses.

Par **karo93220**, le **22/04/2009** à **21:24**

bonsoir tout d'abord merci jeetendra pour vos encouragements et votre soutiens.

LILI75: oui je suis mariée en France. Pour tout savoir et prendre rendez vous il faut aller sur le site du consulat de France à Fes [<http://www.consulfrance-ma.org/>] il y a la liste des pièces pour une demande de visa long séjour en qualité de conjoint de français mais surtout les rendez vous ne se prennent que sur internet entre 8h et 8h20(heure locale) vous pouvez choisir la date et l'heure. mon mari a été à son rendez vous il lui on dit que son dossier a été accepté mais lui on dit qu'il va recevoir une convocation pour passer le test de français et de connaissance de la république il n'est convoqué que le 21 mai et ensuite il doit attendre la convocation pour passer la visite médicale c'est très long. [s]ATTENTION[/s] il y a n point très important vous êtes vous marié aussi au consulat marocain? il ne l'avais pas demandé dans le dossier mais lui ont demander sur place. voila a peu près tout j'espère vous avoir éclairée un peu. je reste a votre disposition si besoin. a bientôt

Par **lili75**, le **22/04/2009** à **21:53**

En fait karo nous nous sommes mariés en France en 2007 effectués une demande auprès de la préfecture qui a refusé de délivrer un visa donc jusqu'à ce jour nous sommes toujours en procédure, mais nous en avons sincèrement ras le bol et nous nous disons qu'attendre pour attendre autant retourné chercher le visa au pays.

C'est très fatiguant toutes ces procédures mais bon il faut garder le moral tant bien que mal....

C'est pourquoi je me suis permise de vous poser des questions parce que mon mari dépend du même consulat au Maroc, c'est toujours bon à prendre quelques conseils.

Si je peux vous être utile ou vous renseigner sans problème .

Merci

Par **karo93220**, le **22/04/2009** à **22:13**

merci à vous lili75.votre mari a-t-il reçu une obligation de quitter le territoire?

Par **lili75**, le **23/04/2009** à **13:41**

oui en 2008 mais elle a expiré passé une année et vous ? vous aviez effectué des démarches en préfecture?

Par **karo93220**, le **23/04/2009** à **18:13**

bonjour oui nous avons fait toute les démarches mais mon époux est reparti de qu'il a reçu l'obligation de quitter le territoire c'est une des question qu'il lui ont posé au consulat de fes et lui ont demandé le papier franchement si il peut aller dans un autre consulat il devrait il paraît qu'ils sont plus sévère a fes que ailleurs. a bientôt

Par **lili75**, le **23/04/2009** à **18:58**

oui c'est ce que j'ai entendu aussi déjà rien que pour avoir un rdv c'est très difficile alors que dans les autres consulats on peut trouver un rdv pour le lendemain.

Il aurait peut-être été préférable que votre époux attende quel oqtf soit expirée non? ou bien est-ce que cela ne change rien à leur procédure.

Comme je vous l'ai dit mon mari aussi a reçu une oqtf en 2008 mais d'après l'avocat elle est expirée puisqu'elle a plus d'un an.

Nous avons décidé de partir prochainement au consulat, et de continuer la procédure administrative ici en France avec notre avocat (tribunal administratif).

Vous avez essayé d'appeler le consulat pour savoir où cela en était pour votre conjoint?

Par **karo93220**, le **23/04/2009** à **19:23**

tout d'abord pour l'obligation de quitter il est plutôt préférable de partir avant que le délai d'un mois expire et mon mari n'a plus rien à voir avec le consulat tant que son test de français n'est pas passé il a la convocation pour le 21 mai et encore c'est rapide parce que je l'ai harcelé il y a des personnes qui sont passées en même temps que lui et qui ne sont convoqués que fin juin ce test est obligatoire si vous pouvez partir avec votre mari au Maroc vous avez de la chance moi je suis bloquée par mes enfants et mon travail. mais je vais le rejoindre quand même début mai pour quelques jours. je vous souhaite bon courage et espère que ce sera très rapide pour vous.

Par **lili75**, le **23/04/2009** à **19:48**

Ben en fait je travaille aussi j'ai juste essayé de jongler avec mes congés et possibilités.

J'espère seulement que tout se passera bien et que ce ne sera pas trop long.

Bon courage à vous aussi et merci

Par **karo93220**, le **09/07/2009** à **14:51**

bonjour a tout le monde alors me revoilà mon époux est toujours au maroc je vous le rappelle depuis le 21/03 c'est très long j'ai l'impression que dans le consulat on se fout de nous ils donnent toujours de délais mais ne les respecte pas. mon mari a passé tout les tests (connaissance de la république, visite médicale) avec succès quand il est reparti au consulat de fes redonner ses attestations le 10 juillet il lui ont dit on vous recontacte dans une semaine maximum et depuis rien. mon mari passe ses journées enfermé a attendre son coup de fil qui n'arrive jamais. je me demande toujours si leur pratique son bien légale. en tout cas je suis a disposition des personnes qui veulent avoir quelque information. a très bientôt

Par **lili75**, le **10/07/2009** à **12:57**

depuis le 23/03 tu n'a toujours pas eu de réponses?

Moi aussi mon mari est reparti il a déposé a fes au mois début juin, là il passe prochainement la visite médicale, puis normalement on va aussi attendre la réponse du consulat?

L'OTF de ton mari était toujours en vigueur au moment où il est parti?

ça fait combien de temps que vous êtes mariés?

Parce que les délais sont longs je pense que tu aurais dû avoir une réponse non? si ton mari a déposé son complément de dossier

Par **karo93220**, le **10/07/2009** à **19:32**

tout son dossier a été accepté il attend l'appel pour aller chercher son visa les gens refusés son prévenu après la visite médicale alors ton époux a déjà passé ses tests d'évaluation de français. ça a été assez vite c'est bien pour vous j'espère que la suite sera aussi rapide. a bientôt

Par **lili75**, le **17/08/2009** à **16:02**

bonjour,

comme je vous est expliqué dans mes précédents messages, mon mari a déposé une demande de visa en tant que conjoint de français au maroc au mois de juin, dans le courant du mois de juillet il a passé des tests et une visite médicale par la suite nous avons déposé les attestations de réussite au consulat de fes le 23 juillet.

Un agent a précisé qu'il recevra un appel mais depuis toujours rien cela fait plus de 3

semaines.

A ce jour si l'on compte depuis le dépôt de la demande cela fait plus de 2 mois...

Je voulais savoir ce qu'il était possible de faire en sachant que le consulat ne décroche pas le tel et que j'ai envoyé un mail ce jour pour avoir des nouvelles...

merci pour vos réponses

Par **karo93220**, le **17/08/2009** à **18:38**

bonjour Lili75, c'est ce que je t'avais expliqué dans mon dernier message à ce jour mon époux n'a pas de réponse non plus depuis le 11 juin et il est 30 dans le même cas à avoir déposé le même jour. moi aussi j'ai envoyé des 10€ de mail, fax et appel sans réponse. Il y a une procédure à suivre si ton mari n'a toujours pas de réponse au bout de 2 mois à la date de dépôt de complément de dossier. Si c'est le cas (mais je ne l'espère pas pour toi) je t'expliquerais quoi faire. Tu as déjà de la chance de pouvoir être près de lui. bon courage

Par **lili75**, le **17/08/2009** à **21:18**

bonsoir karo, en effet j'ai contacté une association qui m'a aussi expliqué qu'il fallait attendre 2 mois à partir de la date du complément de dossier, et qu'à partir des 2 mois il faut que mon époux envoie un fax de la base pour demander les motifs du refus. Pour le moment je suis revenue en France, travail oblige mais j'y retourne fin septembre en principe

Donc pour le moment on attend... toi tu n'as eu de nouvelles non plus?

Merci beaucoup

Par **lili75**, le **17/08/2009** à **21:40**

au fait karo, votre complément de dossier vous l'avez déposé quand?

Par **karo93220**, le **18/08/2009** à **01:24**

il a déposé son complément de dossier le 11 juin et toujours pas de nouvelle je t'en dis ils étaient une trentaine à avoir déposé les compléments en même temps que mon mari et personne n'a eu de réponse. J'ai fait les démarches pour faire un recours maintenant il faut encore attendre et attendre. Je ne sais pas c'est quelle association mais au bout de 2 mois envoie une lettre recommandée à la commission de recours à Nantes si tu veux je t'aiderai pour ta lettre. à bientôt

Par **lili75**, le **18/08/2009** à **14:16**

merci beaucoup

je te tiendrais au courant d ici la si je n ai pas de nouvelles concernant ces demarches c est gentil de ta part

Par **karo93220**, le **18/08/2009** à **20:47**

d'accord et on se tiens aussi au courant si il y a du nouveau a bientot

Par **lili75**, le **19/08/2009** à **20:12**

bonsoir karo, j espere que tu vas bien,

en fait j ai beaucoup réfléchi a la prochaine procédure, meme si j ai encore un mois a attendre je voulais quand meme que tu me dise ce qu il y a a faire au cas ou le consulat ne décrocherai pas.

Tu n a toujours pas eu de nouvelles?

Merci beaucoup a bientôt

Par **karo93220**, le **19/08/2009** à **20:14**

bonsoir lili non pas de nouvelle. caserait plus facil de communiquer si j avais ton adresse mail je t enverrai des exemple de lettre comme ca

Par **lili75**, le **19/08/2009** à **21:11**

ok je te l envoit sur ta boite de reception.

Merci

Par **lili75**, le **14/09/2009** à **22:19**

au derniere nouvelle toujours rien... pas d appel du consulat c est déprimant et tres revoltant de faire galérer les gens comme ça....

Par **karo93220**, le **14/09/2009** à **22:24**

oui tu as raison lili pour moi c'est pareil toujours rien je me demande toujours si c'est bien legal??????

Par **lili75**, le **15/09/2009** à **15:51**

franchement c est fatiguant dans le sens ou tu est marié, t a l impression d avoir commis un crime,il nous font attendre et attendre doute des relations c est du temps de perdu...

Par **karo93220**, le **16/09/2009** à **22:41**

mohamedH voila ce que j'ai pu trouver au sujet de la naturalisation il est bien stipulé dans la loi que tu dois habiter en france après je ne sais pas je te laisse lire/

La nationalité française

par naturalisation :

Les demandes de naturalisation des personnes qui résident en France relèvent de la compétence de la préfecture de leur lieu de résidence, pour la constitution du dossier, et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pour la décision. [fluo]La naturalisation par décision de l'autorité publique ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande, sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil. Par ailleurs, nul ne peut être naturalisé s'il n'a en France sa résidence au moment de la signature du décret de naturalisation. La notion de résidence s'entend d'une résidence fixe présentant un caractère stable et permanent coïncidant avec le centre des intérêts matériels et des liens familiaux. Les personnes qui résident à l'étranger peuvent, à titre exceptionnel bénéficier d'une assimilation à une résidence en France lorsque, notamment, elles exercent une activité professionnelle publique ou privée pour le compte de l'Etat français ou d'un organisme dont l'activité présente un intérêt particulier pour l'économie ou la culture française. Le cas échéant, ces personnes doivent s'adresser au consulat de France territorialement compétent. Il convient de signaler que ces dispositions font l'objet d'une interprétation très stricte du Conseil d'Etat[fluo]

Par **lili75**, le **17/09/2009** à **20:12**

voila mes derniere nouvelles, apres le courrier que l on avait envoyé au consulat, nous avons reçu une reponse ce jour: votre dossier est cour d instruction aupres des autorités competentes"?

a votre avis qui sont les autorités?

est ce qu il faut attendre ou les relancé ?

vers qui se renseigner?

est ce bon signe? est ce que vous avez une idee de la suite et de l adurée des demarches?

Merci

Par **karo93220**, le **17/09/2009** à **21:32**

tu as eu de la chance d'avoir une réponse. Les autorité competente c'est la prefecture du lieu de domicile. j'espere que tu auras autans de chance pour la suite.

Par **karo93220**, le **17/09/2009** à **21:41**

au fait as tu fais ton courrier pour la commission de recourt il faut que tu l'envoie dans quelque jours tu arrive a écheance des 2 mois je crois...

Par **lili75**, le **17/09/2009** à **23:15**

En fait karo, l echeance aproche tu as raison c ets la semaine prochaine donc si j ai pas de reponse je leurs enverrais d abord un courrier puis un courrier a la comission dans un second temps.

j espere que tout va s acclerer parce que franchement c est pas facile...

je te souhaite egalement beaucoup de courage et de patiente

Par **karo93220**, le **17/09/2009** à **23:18**

merci beaucoup c'est notre anniversaire de mariage dans 3 semaines et je n'est pas espoire de le passer avec lui. je suis decouragée. toi ne lache pas surtout.

Par **lili75**, le **19/09/2009** à **17:51**

courage karo surtout faut pas lacher prise et ne pas perdre espoir, pour le vivre je sait ce que

s'est. On espère vraiment avoir plus de précision dans les jours prochains ça m'intrigue ce courrier qu'on a reçu quelque part je me dis que c'est bien qu'il nous ait répondu il nous ont dit que la demande est toujours en cours de traitement auprès des autorités françaises

on verra bien

Par **lili75**, le **02/10/2009** à **01:01**

slt alors toujours pas de nouvelles?

Par **karo93220**, le **02/10/2009** à **22:35**

Bonjour, Je vous écris pour vous annoncer une bonne nouvelle!!!! mon mari rentre demain samedi, ils lui ont donné son visa de conjoint de français hier. En dernier recours avant le référé j'avais rédigé un fax pour que mon époux l'envoie au consulat de Fès indiquant les démarches déjà effectuées et parlant de la future demande en référé devant le conseil d'état. Il leur a envoyé le fax lundi et ils l'ont appelé mercredi. Très rapide!!!!!!!!!!!! ils lui ont dit de ramener ses attestations. Ils lui ont donné son visa en disant qu'ils ne comprennent pas ce qui s'est passé et que normalement ils auraient dû le rappeler sous 10 jours; Ils se sont excusés "quand même!!!!!!

Merci pour les aides qui m'ont été apportées.

Par **lili75**, le **07/10/2009** à **22:16**

slt karo contente pour toi enfin la fin des démarches pour vous nous on attend toujours pas de nouvelle depuis le courrier reçu début septembre....